

Communiqué du collectif SEMO, 2 mars 2011

Point-Claire et Terrebonne-contestation d'antenne relais - Position officielle du Bloc

Bonjour,

Alors que la position officielle du Bloc Québécois demande le respect de la juridiction municipale relativement à l'implantation des antennes relais (voir plus bas)

Les populations de Point-Claire et de Terrebonne vivent des situations difficiles :

À Point-Claire, À la suite de contestations publiques médiatisées, Rogers a décidé de consulter les citoyens et les employés du CLSC et de la Maison de naissance situés à proximité du site d'implantation d'une imposante nouvelle tour à antenne relais. Une rencontre privée entre des responsables de la contestation et Rogers (au bureau du Député Libéral Francis Scarpaleggia) a mis en présence un médiateur privé (une première au Canada !) et le médecin mercenaire, Michel Plante (médecin négationniste des effets des micro-ondes travaillant depuis toujours pour Hydro-Québec, il agit depuis peu comme consultant « médical » pour les Cies de cellulaires lors d'assemblées publiques sur l'implantation d'antenne relais)

Malgré cette tentative pour étouffer la consultation populaire, une importante réunion d'information aura lieu au CLSC, organisé par les citoyens et la CSN, qui se préoccupe de la santé de ses employés.

RENCONTRE D'ÉCHANGE CITOYENNE

ORGANISÉE PAR LA CSN

LES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION À POINTE-CLAIRE

> QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES À LONG TERME POUR

NOTRE COMMUNAUTÉ ? <

VENEZ DONNER VOTRE OPINION!

mardi le 15 mars de 18h30 à 21h00 au CLSC Lac-St-Louis, 180 av

Cartier

Les conseillers municipaux sont bienvenus à titre de citoyens

Documents disponibles sur place - Café & thé seront servis - Apportez votre tasse

Information: communautaire@desbonsvoisins.com

À Terrebonne, sans consultations, ni permis municipal, et pendant qu'ils sont poursuivis en cours pour le même motif, les responsables de l'église St-Louise de France (Vieux Terrebonne) ont permis l'installation et la mise en fonction de huit nouvelles antennes cellulaires (Vidéotron) dans le clocher de l'église du vieux-Terrebonne.

Article du journal La Revue de Terrebonne 2 mars 2011

Nouvelle antenne de Vidéotron dans le clocher de l'église de Terrebonne :

http://www.larevue.qc.ca/actualites_au-tour-vidéotron-installer-une-antenne-n19919.php

Pendant que la Ville de Terrebonne (Daniel Champagne procureur) et le Procureur Général du Québec (Simon Larose, procureur) contestent en cour l'autorisation de la pose d'antennes cellulaires donnée à la cie Rogers en 2000 par les responsables de la paroisse sans permis municipal, (depuis mai 2009... dernière audition le 31 janvier 2011- suite en juin 2011), la

Fabrique de la paroisse St-Louis de France a fait un nouveau contrat avec la cie Vidéotron, encore une fois sans permis municipal. L'arrogance et la mauvaise foi des responsables de l'église de Terrebonne et des cies de cellulaire s'étalent encore une fois devant nos yeux !

Les responsables de l'église et ceux de Vidéotron se moquent du processus judiciaire enclenché par la Ville de Terrebonne et le Procureur Général du Québec ainsi que de la volonté de la population.

La population de Terrebonne avait signé une pétition de près de 900 noms contre la présence des antennes relais à proximité d'une garderie et d'écoles au nom du principe de précaution relativement l'exposition aux micro-ondes.

Le site officiel d'Industrie Canada confirme la localisation des antennes et l'augmentation du niveau des micro-ondes à proximité de l'église, déjà très élevé pour une zone scolaire et une garderie, est confirmée par nos appareils de mesure.

Voir le site de localisation des tours cellulaires au Canada :

<http://loxcel.com/celltower>

Pendant ce temps, la mairesse de la ville de **Châteauguay**, la députée Carole Freeman et le Bloc Québécois sont intervenus officiellement pour demander le respect de la juridiction municipale pour ces installations :

-Lettre de la mairesse Mme Nathalie Simon <http://www.dangersemo.com/>

-Intervention de la Députée Carole Freeman à la Chambre des Communes à Ottawa le 1 février 2010

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4913989&Language=F#Int-3707618>

-Position officielle du Bloc Québécois dans le rapport du Comité de santé sur l'impact des micro-ondes sur la santé :

La procédure d'Industrie Canada, CPC-2-0-03, exige que les promoteurs travaillent avec les autorités locales responsables de l'utilisation du sol et tiennent compte des exigences locales raisonnables. Selon nous, cette procédure ne permet pas de prendre suffisamment en compte les opinions et la volonté des citoyens et des autorités responsables de l'aménagement des territoires, c'est-à-dire les gouvernements municipaux et provinciaux. Le Bloc Québécois estime que cette politique ne donne pas aux autorités municipales et provinciales assez de pouvoir quant à la décision finale sur l'implantation des pylônes d'antenne. Conséquemment, le Bloc Québécois recommande :

Qu'Industrie Canada respecte la réglementation municipale ou provinciale dans l'attribution, à des entreprises de télécommunication, de permis de construction de tours de télécommunication

Référence :

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4834477&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3&File=63>

À Roxton Falls aussi, on est indigné d'un projet d'antenne de Rogers à proximité de la population

La Voix de l'est, 17 février 2011, dossier à suivre...

<http://www.cyberpresse.ca/la-voix-de-lest/actualites/201102/17/01-4371209-un-projet-qui-fait-du-bruit.php>

Pour plus d'information,

François Therrien

450 471 8371

Enseignant en Électricité

Porte-parole du Collectif S.E.M.O.

Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes

ftherrien@aei.ca

www.dangersemo.com